



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/INS/11

Section institutionnelle

INS

Date: 25 mars 2013

Original: anglais

ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

Synthèse du président

Introduction

1. Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation s'est réuni le 22 mars 2013, sous la présidence de M. de Robien (France). MM. Rønnest et Yuma (employeurs) et M. Cortebeeck (travailleurs) étaient porte-parole de leurs groupes respectifs. Il a été indiqué que, si les discussions devaient aboutir à un projet de décision, la Section institutionnelle du Conseil d'administration en serait saisie lorsqu'elle examinera le rapport de synthèse du président. En outre, un procès-verbal complet de la réunion serait établi et publié sur le site Web de l'OIT pour d'éventuelles modifications.

Le programme de développement durable pour l'après-2015

2. Le Directeur général a ouvert les débats sur le programme de développement durable pour l'après-2015, et a souhaité la bienvenue aux trois orateurs invités, M. Martin Schulz, Président du Parlement européen, M. Deepak Nayyar et M^{me} Tereza Campello, ministre du Développement social et de la Lutte contre la faim du Brésil.
3. Le directeur général adjoint pour les Programmes extérieurs et les partenariats (M. Hounbo) a présenté le document de base (GB.317/WP/SDG/1) et a souligné combien il est important que l'OIT continue de travailler avec les pays et les partenaires des Nations Unies afin d'accélérer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Abordant la question du programme de développement pour l'après-2015, déjà au cœur d'un débat animé, l'orateur a souligné qu'un défi de taille attend le monde sur le fond de l'emploi d'ici à 2030. Le Conseil d'administration recueille un large soutien dans son souhait de voir le plein emploi productif et le travail décent constituer une composante claire et décisive du programme de développement pour l'après-2015, qui devrait également faire référence aux socles de protection sociale. Dans

la prochaine phase des discussions, il est probable que les modalités de définition des cibles et des objectifs à atteindre et de l'évaluation des progrès vers leur réalisation devront être examinées. Le Bureau travaille sur cette question et sur l'établissement d'indicateurs des progrès qui seront réalisés au niveau mondial et, ce qui est important, au niveau national. Le suivi à l'échelon national de la réalisation d'un programme mondial sera essentiel et les mandants de l'OIT en seront des acteurs de premier plan.

4. M. Schulz s'est dit profondément préoccupé par la menace que la crise économique, l'injustice sociale et le fort taux de chômage des jeunes représentent pour la démocratie en Europe. L'OIT et l'Union européenne ont en commun leur volonté de promouvoir une croissance solidaire et le travail décent. Le Parlement européen est opposé à des politiques exclusivement fondées sur l'austérité. Il plaide en faveur de l'investissement dans l'enseignement et la recherche-développement pour raffermir la reprise. A cet égard, il a récemment rejeté le projet de cadre de financement pluriannuel présenté par le Conseil européen, qui prévoyait des réductions de dépenses visant ces domaines et des programmes sociaux. Il est important pour le Parlement européen que les accords de partenariat de l'Union européenne comportent des dispositions sur le respect des droits des travailleurs et sur le développement durable. L'orateur se réjouit à la perspective de travailler avec l'OIT sur le programme de développement pour l'après-2015 qui constituera l'une des grandes priorités du Parlement européen au cours de la période à venir.
5. M. Nayyar a commencé son intervention ¹ en soulignant que cette réflexion sur un programme pour l'après-2015 s'engage à un moment marqué par trois crises: la crise économique, lourde de conséquences pour l'emploi, la crise climatique latente et une crise alimentaire qui perdure. L'orateur a ensuite tiré plusieurs enseignements de l'expérience acquise au fil de la réalisation des OMD. Les pauvres et les pays pauvres n'ont pas suffisamment pu se faire entendre au stade de la définition des OMD, qui procédaient pourtant d'une noble intention. Les moyens prévus pour atteindre les buts fixés étaient lacunaires et les OMD ne laissaient pas une latitude suffisante aux pays pour définir des stratégies adaptées à leurs situations respectives. Pour l'orateur, un cadre futur ne peut pas reprendre ce modèle. Des objectifs nationaux définis par rapport à un niveau de référence mondial devraient constituer le cœur du dispositif. La réduction des inégalités devrait y occuper une place plus prépondérante et il faudrait définir les grands axes des approches stratégiques permettant d'atteindre les objectifs fixés. Pour conclure, l'orateur a estimé que l'aide sera une source de financement du développement nettement moins importante à l'avenir. Un nouveau cadre devrait se fonder sur des partenariats beaucoup plus équitables entre les pays à haut revenu et les pays à faible revenu ainsi que sur la modification des règles injustes.
6. M^{me} Campello a souligné qu'un des grands défis que le monde doit relever consiste à concilier des politiques de préservation de l'environnement et des politiques sociales. Aucun développement durable ne saurait être envisagé pour la planète tant que la pauvreté ne sera pas éradiquée. Avec la crise financière, cet enjeu est devenu d'une actualité encore plus pressante. Le Brésil et de nombreux autres pays d'Amérique latine ont refusé de suivre le modèle fondé sur l'austérité budgétaire pour sortir de la crise et ont ouvert une nouvelle voie axée sur l'inclusion comme facteur à la fois de justice sociale et de développement économique. La ministre a exposé ² les résultats des politiques publiques menées au Brésil, qui ont permis de stimuler la croissance et d'atténuer les inégalités, lesquelles étaient très marquées dans le pays. Partageant l'avis de M. Nayyar, la ministre a fait valoir qu'il est important d'examiner l'ensemble des facteurs permettant de réduire la pauvreté et les inégalités. Au Brésil, trois mesures ont été déterminantes à cet égard: le

¹ Le texte de l'intervention de M. Nayyar sera publié sur le site Web de l'OIT.

² La présentation PowerPoint de la ministre pourra être consultée sur le site Web de l'OIT.

développement notable de l'emploi formel; la revalorisation du salaire minimum et des retraites; et la constitution d'un socle de protection sociale dont la portée s'étend bien au-delà de celle qu'avait eue la première initiative dans ce domaine, bien connue sous le nom de programme *Bolsa Família*. Le Brésil réalise progressivement les OMD et cela ne se traduit pas seulement par une réduction de la pauvreté, mais également par une augmentation du taux d'activité, ce qui contribue à améliorer les résultats économiques du pays. Pour les années à venir, le Brésil, où l'accès à l'enseignement primaire était désormais universel, s'est fixé comme objectif d'améliorer l'accès à l'enseignement préscolaire, secondaire et universitaire ainsi qu'à la formation professionnelle et aux services de l'emploi, afin de remédier aux déficits de compétences qui commencent à apparaître. Pour conclure, la ministre a invité les membres du Conseil d'administration à la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants qui aura lieu à Brasília du 8 au 10 octobre 2013.

7. Un rapport détaillé rendra compte de la richesse de la discussion qui s'est tenue au sein du groupe de travail. Les points ci-après, dont la plupart ont également été soulignés par le Directeur général dans ses remarques finales, ont été soulevés par plusieurs intervenants:

- Les contributions des participants à la table ronde ont ouvert des pistes de réflexion intéressantes.
- La volonté de faire du plein emploi productif et du travail décent un objectif explicite du programme mondial de développement pour l'après-2015, incluant une référence à la nécessité d'établir des socles de protection sociale, a été confirmée.
- L'importance du rôle de l'OIT dans l'accélération des progrès vers la réalisation des OMD d'ici à 2015 a été réaffirmée.
- L'approche décrite dans le rapport du Bureau a recueilli un large soutien, notamment les priorités énumérées au paragraphe 27. Le renforcement de l'administration du travail, de l'inspection du travail et des statistiques du travail serait capital. L'évolution démographique et l'importance croissante des migrations devront être prises en considération.
- La tenue de discussions nationales tripartites sur le programme pour l'après-2015 est essentielle, tout comme le sera l'association pleine et entière des partenaires sociaux à la mise en œuvre de ce programme.
- L'OIT devrait faire en sorte que ses programmes par pays de promotion du travail décent occupent une place importante dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Il est primordial d'accroître les possibilités d'emploi productif. Cela suppose une forte contribution du secteur privé à la croissance, qui devra s'appuyer sur l'investissement dans les infrastructures.
- L'Agenda du travail décent présente un intérêt pour l'ensemble des enjeux du développement, notamment la lutte contre les inégalités et le respect des droits de l'homme, y compris les droits fondamentaux au travail, en tant que fondement de toute action.
- La réduction de la pauvreté est une priorité non seulement dans les pays en développement, mais aussi dans les pays développés. Un programme d'envergure véritablement mondiale devrait être mis en place.
- Le nouveau cadre devra tenir compte des différentes priorités nationales et promouvoir l'action internationale.

- Les efforts destinés à accroître l'aide internationale à la réduction de la pauvreté par la création d'emplois productifs et de travail décent devraient viser le continent africain, en particulier sa jeunesse, nombreuse et qui ne cesse de croître.
- Le choix d'un nombre limité d'objectifs et la quantité et la qualité des indicateurs et des cibles seront déterminants pour mesurer efficacement les progrès après 2015. Les indicateurs devront être exploitables et porter notamment sur le plein emploi productif et le travail décent, y compris les socles de protection sociale. Il faudra prévoir à la fois des cibles nationales spécifiques et des objectifs mondiaux. Le Bureau a été encouragé à poursuivre ses travaux dans ce domaine.
- La nécessité d'intégrer les dimensions environnementale, économique et sociale du programme de développement durable a été pleinement reconnue. Les mesures qui visent à remédier aux problèmes d'environnement recèlent un potentiel considérable de création d'emplois décents.
- On pourrait envisager de créer un axe pour la discussion sur la contribution de l'Agenda du travail décent à la réalisation des OMD, d'une part, et sur sa pertinence fondamentale pour le programme de développement durable pour l'après-2015, d'autre part, par exemple sous la forme d'un rapport ou d'une réunion de haut niveau.
- Le Bureau a été encouragé à fournir d'autres notes de synthèse et informations sur l'évolution des débats concernant le programme pour l'après-2015.
- Le BIT devrait continuer d'œuvrer à un cadre bien intégré en étroite collaboration avec les partenaires du système des Nations Unies.
- A la lumière du rapport final du Groupe de haut niveau de l'ONU et du débat qui a eu lieu à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre, le Conseil d'administration devrait examiner à sa prochaine session les progrès réalisés par l'OIT en vue d'influer sur le programme de l'après-2015 et donner au Bureau des orientations concernant les prochaines mesures à prendre.

Faire face à la crise économique et à la crise de l'emploi dans le monde

8. La directrice générale adjointe pour les politiques (M^{me} Polaski) a présenté le document de base (GB.317/WP/SDG/2). Elle a souligné que la croissance a continué de faiblir après la discussion sur l'économie mondiale qu'a tenue le Conseil d'administration à sa session de novembre 2012. Les perspectives de l'emploi sont un grave sujet de préoccupation pour beaucoup de pays européens. Dans la plupart des pays en développement, l'enjeu est de créer des emplois à un rythme assez rapide pour devancer l'accroissement de la main-d'œuvre. Si les conditions économiques varient d'un pays à l'autre, la création d'emplois est un défi majeur pour tous. Le document fait le point de la situation mondiale puis présente les perspectives des pays émergents dans les différentes régions, vu que le rapport de novembre était axé sur les économies avancées. L'oratrice a fait remarquer qu'il existe des différences notables entre les régions en développement. En Afrique, la croissance a été relativement forte et régulière, quoique en grande partie non créatrice d'emplois dans plusieurs pays, ainsi que l'ont fait observer, à la séance du matin, des orateurs représentant ces pays. Vu le fléchissement de la demande d'exportations et les priorités nationales, un certain nombre de pays en développement, notamment en Asie et en Amérique latine, s'attachent à maintenir la demande intérieure, notamment en étendant la protection sociale et en relevant les salaires, y compris le salaire minimum. En Asie du Sud, l'accent est mis sur la nécessité de fonder l'accélération et la viabilité de la croissance

sur les infrastructures. Les Etats arabes continuent de ressentir les répercussions des changements politiques, et la croissance de l'emploi demeure un problème. Le document renseigne aussi sur les mesures prises par le Bureau depuis que le bureau du Conseil d'administration, en novembre, a appelé à intensifier les efforts en vue de promouvoir la cohérence des politiques entre les organisations internationales et régionales compétentes, de manière à favoriser la croissance, l'emploi productif et décent et l'inclusion sociale.

9. Le document soumis aux membres du Conseil d'administration a suscité une série de commentaires. Le ton de ce rapport a été jugé exagérément pessimiste. La résilience des pays émergents en particulier montre que l'économie mondiale a la capacité d'absorber un choc majeur. La reprise est tributaire de l'investissement – notamment du secteur privé – qui générera des ressources permettant d'améliorer la protection sociale et les salaires. Certains délégués ont fait valoir que les politiques menées dans un certain nombre de pays avancés aggravaient le chômage. L'évolution des salaires a pesé sur une demande déjà déficiente. Il est encourageant de constater qu'un certain nombre de pays émergents parviennent à renverser ces tendances en élargissant leurs systèmes de protection sociale et de salaire minimum.
10. Plusieurs orateurs ont décrit des mesures en faveur de la reprise adoptées par leurs gouvernements qui utilisent des éléments du cadre préconisé par le BIT dans le Pacte mondial pour l'emploi, notamment: appui aux groupes vulnérables, en particulier les jeunes, renforcement de la formation, mesures visant à stimuler les petites entreprises et leur intégration dans l'économie formelle, investissement dans les infrastructures, extension de la protection sociale et développement de systèmes de salaire minimum et de négociation collective.
11. Des orateurs ont apporté des informations complémentaires sur les perspectives dans les différentes régions. Beaucoup ont souligné la nécessité de consolider la coordination internationale des efforts en vue de la reprise. Le Bureau a été félicité pour ses travaux dans ce domaine, plusieurs orateurs l'invitant à les approfondir. Beaucoup ont insisté sur l'importance du dialogue social, fondé sur le respect des droits. Plusieurs délégués ont réaffirmé la nécessité d'une cohérence accrue entre les politiques, notamment, au niveau national, entre les ministères des finances et du travail et entre l'OIT et le FMI, et d'autres institutions financières internationales. L'intention exprimée par la présidence russe du G20 d'organiser, en juillet 2013, une réunion conjointe des ministres du travail et de l'emploi et des ministres des finances a été très appréciée. Le BIT doit approfondir ses analyses et ses recherches de façon à fournir aux pays des conseils pertinents et de qualité pour l'élaboration des politiques, et les plans qu'il a prévus à cet effet sont bienvenus.
12. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport.